Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215905928-20261021-2026_193-AR

Thumeries

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

ARRETE DONNANT DELEGATION A UN ADJOINT

MADAME CELINE DUBERNARD

ARRETE N° 2026 - 193

Le Maire de la ville de THUMERIES,

Vu l'article L2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Céline DUBERNARD, adjoint au maire aux finances et ressources humaines.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Céline DUBERNARD signera les actes suivants :

- Documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales
- Les factures attestant du service fait
- Les mandats et titres émis par la commune
- De manière électronique, les bordereaux et mandats et de titres émis par la commune
- Courriers
- Certificats et autorisations
- Tout document administratif en relation avec la délégation citée à l'article 1.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215905928-20261021-2026_193-AR

Article 3 : La signature par Madame Céline DUBERNARD des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de THUMERIES et le responsable du service de gestion comptable d'Orchies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la ville de THUMERIES, et copie en sera adressée au préfet.

THUMERIES, le 21 octobre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE THUMERIES (NORD)

Nadège BOURGHELLE-KOS.